



## **CONSEIL GENERAL ATTALENS**

**Administration communale**

### **PROCES-VERBAL**

#### **SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016**

---

##### **Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 3 mai 2016
3. Programme de législature 2016-2021
4. Informations du Conseil communal
5. Choix de l'organe de révision
6. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2017
7. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2017
8. Budget des investissements 2017
  - 8.1 Financement de la mise à niveau du parc informatique
  - 8.2 Financement de l'achat d'horodateurs pour les parkings
  - 8.3 Financement de l'aménagement de nouveaux locaux pour l'AES
  - 8.4 Financement de l'achat de chaises et tables pour manifestations
  - 8.5 Financement d'un terrain de foot synthétique La Planche
  - 8.6 Financement de pare-ballons pour le terrain de foot Condémine
  - 8.7 Financement du crédit complémentaire pour l'illumination de l'Eglise
  - 8.8 Financement des travaux sur les routes communales
  - 8.9 Financement des travaux de raccordement – adduction d'eau
  - 8.10 Financement de l'aménagement de places containers

**M. Dick Perroud**, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue. Il précise qu'il souhaite que les débats soient fructueux et

constructifs. En outre, il confirme que le point 1 de l'ordre du jour est annulé, car M. Michel Chevalley est invité ce soir à une séance de remerciements au Conseil d'État pour la fin de son mandat de préfet.

## 1. Appel

Présents : 28 conseillers généraux

Excusés : MM. Christian Nessensohn et Dominique Beaud

Sept Conseillers communaux sont présents.

Par ailleurs, il précise que le journaliste de la Liberté est également excusé.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 23 novembre 2016. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation. Vu la suppression du point 1 de l'ordre du jour, le bureau du Conseil général propose de traiter les points 2 à 8, puis de poursuivre avec les points liés au budget des investissements 2017 jusqu'à environ 21h30. Le point « divers » sera traité lors de la séance du mardi soir.

La proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Le quorum étant atteint **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

## 2. Approbation du procès-verbal du 3 mai 2016

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** soumet ce dernier à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 3 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

## 3. Programme de législature

**M. le Président** donne la parole à **M. Michel Savoy**, Syndic. Ce dernier précise que le Conseil communal a élaboré un programme de législature qui a pour but de donner la vision de l'Exécutif communal sur l'avenir d'Attalens. Il ne préjuge évidemment pas de la totalité des décisions à venir, les circonstances pouvant amener des éléments inconnus à ce jour à justifier des changements.

Il précise qu'il se limite ce soir à présenter et commenter un tableau synoptique des principaux axes retenus par l'Exécutif. Il a été conçu parallèlement à la réflexion sur le planning des investissements. Un document plus étoffé sera réalisé afin d'y inclure les objectifs et actions envisagés sur ces différents thèmes.

L'objectif global du Conseil communal est de faire d'Attalens un village qui maîtrise son développement, qui souhaite valoriser sa commune et la région, tout en offrant un cadre de vie de qualité et des infrastructures de premier ordre.

## 4. Informations du Conseil communal

### Rénovation des EMS

**M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Conseiller communal. Celui-ci précise que les 2 projets veveysans vont bon train. Du côté de la Maison St-Joseph, dans un souci de gestion de projet, il est prévu qu'une partie des résidents soit déplacée dans l'ancien hôpital 1972 sur le site du RSSV, de mars 2017 à mars 2018 (ceci une fois que le Châtelet aura quitté les lieux et réaménagé dans les nouveaux locaux du site d'Attalens).

L'inauguration du Châtelet aura lieu au printemps 2017 (date à définir). Il précise que le Conseil de Fondation est dorénavant présidé par Mme Laurence Prizzi, alors que M. Menoud est vice-président.

### Politique enfance & jeunesse

**M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Conseiller communal. Ce dernier présente un powerpoint. Ainsi, il précise notamment que la Veveyse est un district « jeune » avec 31% de jeunes de moins de 25 ans. Les besoins des jeunes doivent être entendus via les sociétés locales et l'animation jeunesse (Atelier Jeunesse de la Veveyse / Paysage Educatif de la Veveyse et Réseau Jeunesse).

Il donne également un retour sur les observations et/ou suggestions formulées à l'occasion de l'Observatoire Jeunesse organisé le 24 septembre 2016.

Il précise que le projet paysage éducatif en Veveyse (PEV) vise à maintenir la qualité de vie et favoriser l'intégration de toutes et tous. Afin de maintenir le riche réseau associatif déjà existant et y favoriser l'intégration de nouvelles personnes, le paysage éducatif de la Veveyse prévoit l'élaboration d'une politique globale de l'enfance et de la jeunesse en renforçant la participation et la collaboration des jeunes, des associations existantes et de tous les partenaires. Il s'agit de reconnaître ce qui existe, de le rendre visible et accessible à toutes et tous et d'en optimiser le fonctionnement par une coordination efficace.

Les objectifs du projet sont de recenser les actions mises en place pour/par/avec les jeunes, d'identifier les personnes et les structures ressources, et de les coordonner. De réunir les partenaires et les jeunes pour nommer les valeurs communes et créer une ligne fédératrice.

Par ailleurs, il indique aussi que parallèlement à l'accueil institutionnel figurent aussi les associations d'accueil extrafamilial. En Veveyse, il y a 4 crèches et l'association d'accueil familial de jour basée à Attalens (2 personnes qui assurent le bureau, 40 contrats d'assistante parentale, 155'000 h. d'accueil soit l'équivalent de 3 crèches de 20 places, CHF 1'300'000.-- de chiffre d'affaires, dirigé par un comité de bénévoles). Il lance un appel aux personnes susceptibles d'être intéressées à s'investir dans cet environnement de l'accueil de la petite enfance.

**M. Dick Perroud** demande quel est le rôle de la Fondation Jacobs.

**M. Laurent Menoud** précise que la Fondation Jacobs a lancé le programme « Paysages éducatifs en Suisse ». Grâce à cette initiative, elle est en mesure de proposer un soutien financier, stratégique et sur le plan de l'organisation de paysages éducatifs répartis dans toute la Suisse.

### **Rénovation de la toiture de l'Ecole Le renard et extension**

**M. le Président** donne la parole à **M. André Blunsch**, Vice-Syndic. Celui communique les informations suivantes :

La toiture du Renard n'était pas isolée et n'avait pas de sous-couverture. Elle n'était donc pas étanche. Le projet consistait donc à remettre la toiture aux normes actuelles. La rénovation de l'ancien bâtiment a pu s'effectuer, malgré un planning serré durant les vacances scolaires de cet été. Durant les travaux, il y a eu une mauvaise surprise lors du démontage des avant-toits. En effet, la façade existante n'était pas isolée jusque sous la charpente. De plus, lors de ce chantier l'équipotential (paratonnerre) de la toiture a été mis aux normes.

Ces divers avenants ont généré un surcoût de CHF 22'320.--. Cependant grâce à des prix négociés à la baisse, notamment pour la location de l'échafaudage, le coût total de la rénovation est de CHF. 7'650.-- inférieur au devis voté.

Concernant l'extension du bâtiment du Renard, le bouquet de chantier a été célébré le 27 octobre, ce qui signifie que depuis cette date, le bâtiment est hors air et eau. Les travaux se déroulent à satisfaction, grâce à une bonne collaboration entre les architectes et le bureau de direction des travaux. Le délai d'ouverture du bâtiment pour ce printemps 2017 devrait être respecté. A ce jour, le contrôle des coûts est dans la ligne du budget global.

### **Panneaux photovoltaïques**

M. André Blunsch communique que suite à une demande de précision d'un conseiller général lors de la séance du 3 mai dernier, il est spécifié que le Groupe E fournit des garanties concernant le matériel (garantie Solarworld pour les panneaux et ABB pour l'onduleur), mais ne peut fournir de garantie pour la production d'électricité.

### **Accueil préscolaire et extrascolaire**

Il rappelle que l'Association « Les Petits Lions » s'était constituée en adoptant ses statuts en assemblée le 19 novembre 2009. Au mois de mai 2012, le Comité de l'association avait approché le Conseil communal afin que la Commune d'Attalens étudie la possibilité de reprendre la gestion de la crèche et de l'accueil extrascolaire.

Afin d'examiner cette requête, un groupe de travail comprenant, entre autres, des membres du Conseil communal et du Conseil général avait été constitué. A l'issue de cette analyse, le GT avait préavisé favorablement à l'intégration de ces structures au sein des services communaux. Cette opération s'est effectuée au 1er janvier 2014.

Après 2 ans d'activité, l'objectif du Conseil communal est toujours de pouvoir assurer une gestion efficace et économique des structures d'accueil, plus particulièrement de la crèche communale, selon les standards applicables. Dans cette optique, l'Exécutif souhaiterait mettre sur pied un nouveau groupe de travail dans lequel le Conseil général sera impliqué, dès début

2017, pour effectuer une analyse globale, constructive et objective de la situation afin de dégager d'éventuelles pistes d'optimisation de fonctionnement.

### Règlement d'utilisation des salles communales

**M. le Président** donne la parole à **M. Guillaume Savoy**, Conseiller communal.

Ce dernier précise que suite au regroupement des différents bâtiments communaux sous le dicastère Bâtiments et, la commission Bâtiments et Infrastructures a mené une réflexion concernant la mise à disposition des salles communales. Cette réflexion a abouti à la mise en place d'un nouveau règlement d'utilisation des salles communales (salles de gym, grande salle de l'Ange, salle polyvalente et salle de la déchetterie).

Le nouveau règlement vise à rassembler sous un même document la procédure à suivre pour toute demande de mise à disposition des salles communales. Le règlement sera très prochainement consultable par le citoyen sur le site internet de la commune, tout comme le tableau des indemnités de location des salles communales.

Dans le but de favoriser la vie des sociétés locales, l'exemption d'indemnité pour les sociétés affiliées à l'USA domiciliées dans les communes d'Attalens, Bossonnens et Granges a été décidée par le CC tout comme une petite réduction de l'indemnité de location de la Grande salle de l'Ange lors des lotos. Une charte d'utilisation spécifique à la grande salle de l'Ange, rédigée en collaboration avec la nouvelle tenancière du restaurant est, elle aussi, disponible sur le site internet de la commune.

### Délégation de compétences pour la vente de parcelles situées en zone artisanale ou en zone à bâtir

**M. le Président** donne la parole à M. Michel Savoy, Syndic.

**M. Michel Savoy** communique que, conformément à ce qui a été convenu lors de la séance du Conseil général du 3 mai 2016, le Conseil communal a défini, lors sa séance du 6 juin 2016, la limite de la délégation de compétence, à savoir CHF 50'000.--.

### Collaborateurs engagés en 2016

Dates	Collaborateurs
15 mars 2016	M. Cédric Emonet, technicien communal au service technique (100 %)
1 <sup>er</sup> juin 2016	Mme Gaëlle Blanc, collaboratrice administrative au secrétariat communal (60%)
1 <sup>er</sup> janvier 2017	M. Marco Valentino, responsable du service de conciergerie (100%)

### Nouveau site internet dès février 2017

**M. Michel Savoy** informe que, depuis ses débuts, le site Web de la Commune d'Attalens n'a connu aucun changement quant à son aspect visuel, sa structure de l'information ou ses principes de gestion des contenus. Il marque désormais clairement le pas en regard des nouvelles pratiques du Web.

Un réaménagement de ce site Web s'impose, afin que ce service public incontournable atteigne le niveau de qualité ambitionné par le Conseil communal et attendu tant par les utilisateurs que par l'administration. En étroite collaboration avec les Communes de Granges et Bossonnens, le choix s'est porté sur le système de gestion de contenus via WordPress. Cet outil open source est apparu comme étant complet, flexible et facile d'utilisation.

Les objectifs sont notamment de :

- repenser l'aspect du site afin qu'il corresponde aux normes actuelles, qui se distinguent par une lisibilité accrue, des compositions de pages plus aérées
- rendre le site Web compatible avec les tablettes et les mobiles
- épurer le contenu existant
- améliorer le service à la population et l'accès aux documents officiels, et rendre l'administration plus transparente, conformément à la Loi sur l'information et l'accès aux documents.
- conserver un « tronc commun » entre les 3 communes

La mise en ligne du nouveau site est planifiée pour février prochain.



## 8.2 Financement de l'achat d'horodateurs pour les parkings

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, rappelle que le Conseil général avait passé en revue et validé le projet de règlement sur le stationnement. Aussi, dans un souci de simplifier la gestion des contrôles de stationnement, la commune souhaite installer des horodateurs sur les parkings du centre-village, puis la Condémine, et l'Auberge de l'Ange. Ces derniers seront programmés pour délivrer des tickets permettant un contrôle simple et rapide de la durée de stationnement qui reste gratuit pour une durée déterminée.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 40'000.-- est approuvé par 26 voix. Il y a 1 voix contre et 1 abstention.

## 8.3 Financement de l'aménagement de nouveaux locaux pour l'AES

**M. le Président** donne la parole à **M. André Blunsch**, Vice-syndic.

**M. André Blunsch** précise qu'il y a 180 enfants qui sont inscrits à l'accueil extrascolaire. Ils sont accueillis sur 3 sites (Ange, Châtelet, Mouton). Aussi, afin d'optimiser la qualité d'accueil et les aspects logistiques (principalement les déplacements), il est proposé d'utiliser un nouvel espace d'accueil extra-scolaire qui sera réalisé au rez-de-chaussée supérieur de l'école du Renard (2 salles de classe et 2 salles d'appuis). Cet espace occupera une surface d'env. 210 m<sup>2</sup> avec une petite cuisine (équipement à renouveler) et zone de distribution (suppression d'un mur nécessaire).

**M. Georges Emonet** demande si les 3 sites seront conservés.

**M. André Blunsch** répond que non.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

**M. le Président** donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 66'600.-- est approuvé par 27 voix. Il y a 1 abstention.

## 8.4 Financement de l'achat de chaises et tables pour manifestations

**M. le Président** donne la parole à M. **Guillaume Savoy**, Conseiller communal.

**M. Guillaume Savoy**, Conseiller communal, informe qu'en raison du manque de mobilier lors de manifestations communales ou régionales, la commune souhaite s'équiper afin de pouvoir accueillir 300 personnes (300 chaises empilables et de 50 tables pliables de 180 x 80 cm). Au niveau du rangement, ce matériel sera, dans un premier temps, stocké dans l'ancien local des pompiers sous l'Auberge de l'Ange. Une réflexion sur la problématique du lieu de stockage (plus proche de la salle de gym) est en cours au sein de la Commission Bâtiments et Infrastructures. Le montant de l'investissement correspond à env. 15-16 locations de ce matériel.

**M. Robert Savoy** indique que selon la « variante 2 » pour l'occupation des salles communales, il est possible de mettre 408 places assises. Aussi, il demande pour quelle raison, la proposition s'est limitée à 300 chaises et 50 tables.

**M. Guillaume Savoy** indique que le service technique a effectué les calculs liés à la capacité des salles en regard des normes de sécurité incendie. Ces derniers confirment une capacité maximale de 330 places.

**M. Robert Savoy** indique que ce chiffre correspond à la variante 1.

**M. Guillaume Savoy** précise qu'il s'agit d'une variante minimale, mais qu'elle est susceptible d'être augmentée ultérieurement s'il s'avère qu'il est possible d'accueillir plus de personnes. Des tables pourraient également être ramenées de l'Auberge de l'Ange, cas échéant.

**M. Sébastien Beaud** estime qu'il serait plus judicieux d'acheter du matériel correspondant à la capacité maximale, plutôt que de faire de la manutention avec les tables de l'Ange.

**M. Vincent Grognuz** demande s'il s'agit du mobilier qui peut être installé à l'extérieur.

**M. Guillaume Savoy** précise qu'il s'agit effectivement de mobilier intérieur.

**M. Georges Emonet** demande pour quelle raison il n'y a pas un local spécifique pour l'entreposage de ce matériel.

**M. Guillaume Savoy** informe que la réflexion sur ce thème est en cours au sein de la Commission Bâtiments et Infrastructures concernant ce sujet.

**M. Sébastien Beaud** confirme qu'il maintient sa proposition.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

**M. le Président** donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 45'000.-- est refusé par 24 voix. Il y a 4 abstentions.

**M. le Président** demande aux membres du CG de se déterminer sur la proposition de M. Sébastien Beaud. Il donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 61'200.-- est approuvé par 24 voix. Il y a 4 abstentions.

### 8.5 Financement d'un terrain de foot synthétique La Planche

**M. le Président** donne la parole à **M. Guillaume Savoy**, Conseiller communal.

**M. Guillaume Savoy**, Conseiller communal informe qu'une analyse circonstanciée a été effectuée tant sous l'angle des besoins des utilisateurs qu'avec les conseils de l'Office fédéral du sport. Sans grande surprise, le mauvais état de la surface de jeux est essentiellement dû à la surutilisation de cette surface par les écoles et les entraînements du FC Attalens. Aussi, après analyse des différentes options (gazon naturel, hybride), la réalisation d'un terrain synthétique multisports sans remplissage avec remplacement de tout le réseau de drainage et mise aux normes des pare-balls a été privilégiée.

Il indique que la possibilité d'avoir des ancrages fixes (pour l'installation d'une cantine) est également intégrée dans le budget. La durée de vie du terrain est estimée à 15 ans. En outre, l'entretien courant de cette surface peut être considéré comme réduit.

**M. Georges Emonet** demande quel sera le coût du changement de la surface dans 15 ans.

**M. Guillaume Savoy** indique que le renouvellement du gazon synthétique sera de CHF 300'000.--. Il ne sera pas nécessaire de refaire le drainage.

**M. Gérard Colliard** demande s'il y a des ancrages qui sont prévus pour d'autres activités, par ex. des poteaux de volleyball.

**M. Guillaume Savoy** indique que cela pourrait être étudié.

**Mme Caroline Richoz** demande s'il est possible de déneiger cette surface.

**M. Guillaume Savoy** indique que, cas échéant, même si cela n'est pas forcément très aisé, il est possible de déneiger cette surface avec une fraise à neige.

**M. Sébastien Beaud** demande s'il est possible de rouler sur cette surface avec des véhicules.

**M. Guillaume Savoy** répond qu'il n'y a pas de problème avec le petit tracteur. En revanche, il ne connaît pas le poids pouvant être admis sur cette surface. Une réponse à ce sujet pourra être communiquée ultérieurement.

**M. Cyril Grandjean** demande s'il ne serait pas raisonnable de prévoir un amortissement de CHF 300'000.-- sur 15 ans.

**M. Michel Savoy** indique qu'il est favorable à cette proposition.

**M. le Président** donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière. Ce dernier demande une brève suspension de séance.

Après consultation de la CF, il est proposé de voter la proposition d'investissement, puis de voter sur la proposition de M. Grandjean. Il n'y a plus de question.

**M. le Président** donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 700'000.-- est approuvé à l'unanimité des 28 membres présents.

Il est demandé aux membres du CG de se déterminer au sujet de l'amendement proposé par M. Cyril Grandjean, à savoir de prévoir un amortissement de CHF 300'000.-- étalé sur 15 ans.

**M. le Président** donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet amendement proposant un amortissement de CHF 300'000.-- sur une durée de 15 ans est approuvé à l'unanimité des 28

membres présents.

### 8.6 Financement de pare-ballons pour le terrain de foot Condémine

**M. le Président** donne la parole à **M. Guillaume Savoy**, Conseiller communal.

**M. Guillaume Savoy** informe que les grillages pare-ballons du terrain de football de la Condémine sont en très mauvais état et ne sont plus aux normes, tant en hauteur qu'en largeur. La variante proposée correspond aux normes minimales recommandées.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

**M. le Président** donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 53'300.-- est approuvé par 27 voix. Il y a 1 abstention.

### 8.7 Financement du crédit complémentaire pour l'illumination de l'Eglise

M. Philippe Alibert, Conseiller communal rappelle qu'en vue du budget 2016, la Commune et la Paroisse avaient étudié la possibilité de réactualiser et rénover l'éclairage de l'église. Suite à l'analyse détaillée de l'offre, il s'est avéré qu'une seule face du clocher était prévue dans l'offre de base.

Etant donné que le poste de la nouvelle alimentation électrique représente plus de la moitié du budget, après discussion entre les deux parties, il a semblé opportun d'illuminer les 4 faces du clocher, comme dans la variante présentée au départ au Conseil général, en décembre 2015. Aussi, il est demandé un crédit complémentaire afin de pouvoir faire un travail complet.

**M. Lionel Guignard** demande quelle face était prévue en 2015.

**M. Philippe Alibert** précise qu'il s'agissait de la face principale. L'objectif est d'effectuer un éclairage complet de la façade de l'église et des 4 faces du clocher.

**M. Norbert Gabriel** demande s'il est vraiment utile d'effectuer ces travaux.

**M. Philippe Alibert** indique que cela vaut vraiment la peine d'effectuer les travaux proposés afin d'avoir un meilleur rendu esthétique.

**M. Rainer Sutter** interroge sur les temps d'éclairage.

**M. Philippe Alibert** précise que c'est la paroisse qui gère la programmation de l'éclairage. Les frais de consommation électrique sont à la charge de la paroisse, alors que les frais d'entretien sont répartis entre la paroisse et la commune.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

**M. le Président** donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 7'000.-- est approuvé par 22 voix. Il y a 6 abstentions.

### 8.8 Financement des travaux sur les routes communales

**M. le Président** donne la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal.

**M. Pierre-Alain Perroud** informe que dans le cadre de l'entretien des routes communales et suite à diverses inspections, les travaux suivants s'avèrent nécessaires :

Chemin du Mont : reprofilage de la chaussée avec matériaux bitumineux et réfection à chaud type émulsion de bitume élastomère et de gravillon 4/8 y compris compactage au rouleau à pneus (longueur environ 800 mètres linéaires, CHF 65'000.--).

Chemins de La Reraise et de Combetta : traitement des fissures, pose d'un enrobé coulé à froid pour la couche d'usure, protection des bordures et grilles en fonte (longueur environ 700 mètres linéaires, CHF 58'695.--).

Chemin Vers-les-Galley : réfection à chaud type émulsion de bitume élastomère et de gravillons 4/8 y compris compactage au rouleau à pneus (longueur environ 600 mètres linéaires, CHF 24'495.--).

Route de Rombuet : réfection d'un petit tronçon, CHF 2'720.-- (participation d'un privé à hauteur de CHF 800.--).

**M. le Président** donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière.

**M. Georges Emonet** estime que les montants des travaux sont peu élevés.



**M. Norbert Gabriel** demande si des contacts ont été pris avec la Commune voisine concernant les travaux en limite de commune.

**M. Michel Savoy** précise que la route, côté Jongny, a été refaite il y a 2 ans.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

**M. le Président** donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 150'910.-- est approuvé à l'unanimité des 28 membres présents.

### 8.9 Financement des travaux de raccordement – adduction d'eau

**M. le Président** donne la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal.

**M. Pierre-Alain Perroud** communique les travaux de raccordement-adduction d'eau envisagés, à savoir :

Changement suite à plusieurs fuites d'une canalisation d'adduction d'eau datant de 1986. Cette canalisation se situe dans la zone des Granges à Tatroz (une demande a déjà été soumise au CG en 2015). Il s'agissait de saisir l'opportunité des travaux des TPF afin de renforcer les conditions de défense incendie dans ce secteur. Il s'agit de remplacer environ 145 mètres linéaires d'un tuyau en fonte diamètre 100 par un tuyau en fonte diamètre 125 (CHF 65'230.--).

Changement d'une canalisation d'arrivée d'eau de la fontaine de Vuarat (cassée à plusieurs places, elle doit être remplacée). Il s'agit de faire une fouille d'environ 600 mètres linéaires et poser une nouvelle canalisation jusqu'à la source (CHF 28'000.--).

**M. Vincent Grognuz** demande si on connaît l'emplacement de la source.

**M. Pierre-Alain Perroud** précise que le réservoir principal de la source est effectivement connu.

En lien avec la création de la décharge Clos Colliard (prévue en 2017), la Commune et l'AVGG doivent dévier leurs conduites d'adduction d'eau qui entrent en conflit avec le projet. Il s'agit ainsi de faire une fouille d'environ 300 mètres linéaires et poser une nouvelle canalisation en fonte diamètre 125 jusqu'à la borne hydrante VR 7502 (CHF 80'000.--).

Sur la parcelle 2060 / Propriété de M. Jacques Perroud / Construction de 2 habitations collectives de 22 appartements avec garage souterrain. Ces travaux ont déjà été effectués. Il s'agissait de dévier les canalisations communales (collecteurs communaux, d'eaux claires d'un diamètre 60 cm et d'eaux usées diamètre 25 cm, ainsi que l'adduction d'eau entrent en conflit avec le parking souterrain) et la borne hydrante (profondeur entre 2.5 m et 3 m, CHF 199'000.-- - CHF 118'265.- / report 2016 non utilisé = CHF 80'735.--).

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

**M. le Président** donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 253'965.-- est approuvé par 27 voix. Il y a 1 abstention.

### 8.10 Financement de l'aménagement de places containers

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal indique que la Commune poursuit la centralisation des collectes des ordures ménagères, à savoir :

Créer 5 nouvelles places de ramassage à savoir :

- Quartier du Raffort : 6 places
- Quartier du caravanning : 4 places
- Tatroz : 2 places
- Quartier de La Comba : 6 places
- Quartier du Postillon : 6 places

Mme Caroline Grandjean demande s'il avait été envisagé d'installer des « moloks » à l'époque.

M. Robert Savoy indique que la Commission des déchets avait privilégié cette option tant pour des raisons économiques, techniques, que pour des questions logistiques.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

**M. le Président** donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 59'000.-- est approuvé par 27 voix. Il y a 1 abstention.

**M. le Président** félicite M. Guillaume Savoy, pour la naissance du petit Antoine. La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la séance et invite les participants à partager le verre de l'amitié. Il lève la séance à 21h30.

Le Secrétaire :

  
Florent Besse



Le Président

  
Dick Perroud